

**Conseil d'Administration du 09 novembre 2022
Compte-rendu synthétique de la séance**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le neuf novembre, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 02/11/2022, s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS

Étaient présents à l'ouverture de séance

Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS
Madame Martine BAREL
Mme Henriette ARRIVETS-MERIT
Mme Christine MARIN
Mme Nadia SENNOUR
Mme Nadine GARNIER

Étaient représentés :

Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS représentée par Mme Anne Catherine LEPAGE
Monsieur Claude NAHOUM représenté par Madame Nadia SENNOUR.

Étaient Excusés/Absents :

Madame Zinèbe HADDAOUI
Madame Martine CLAVEL
Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

Secrétaire de séance :

Madame Mireille LAMBERT, Directrice du CCAS

Invités :

M. LICHAIRE, directeur général adjoint Ville émancipatrice
M. GOSZTOLA, conseiller technique, cabinet de Mme le maire

* * * *

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h05 par Madame Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente.

APPROBATION DU COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/10/2022 Le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 12/10/2022 est approuvé par l'ensemble des membres sauf mesdames GARNIER et BAREL qui se sont abstenues compte tenu de leurs absences lors de la séance du mois d'octobre.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL PRÉSENTE Madame Mireille LAMBERT présente les décisions.

Décision 2022-29 : Convention de partenariat entre le CCAS d'Avignon et la compagnie Machine EMOTIVE pour des ateliers théâtre.

Décision 2022-30 : Convention entre le Centre Social et Culturel de l'ESPELIDO et le CCAS pour des activités aux jardins de Favet.

RELEVÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20/10/2022 Madame Mireille LAMBERT présente les décisions prises en séance de Commission Permanente.

DÉLIBÉRATIONS

Délib. n° 2022_71 ATP CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL Signature de la convention de partenariat DEMOS dans le cadre de la cité éducative et signature de l'avenant n°3 de la convention de mise à disposition des locaux

Autorise madame la vice-présidente à signer les conventions de partenariat avec l'ORCHESTRE NATIONAL AVIGNON-PROVENCE.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_72 ATP CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL Convention entre le C.C.A.S et Madame Chloé MARTIN diététicienne pour l'organisation d'ateliers cuisine éco-responsable

Autorise madame la présidente à signer la convention avec Madame Chloé MARTIN.

Autorise le CCAS à verser la somme de 450€ à Madame Chloé MARTIN selon les modalités prévues dans la convention

Dit que la dépense sera inscrite sur la ligne budgétaire 6188 des services 484

ADOpte A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_73 ATP CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ESPACE PLURIEL Validation de la convention entre le C.C.A.S et le Comité Départemental de l'UFOLEP pour l'organisation d'activités sportives

Autorise madame la présidente à signer la convention avec le Comité départemental de l'UFOLEP

Autorise le CCAS à verser la somme de 3355€ au Comité départemental de l'UFOLEP selon les modalités prévues dans la convention

Dit que la dépense sera inscrite sur la ligne budgétaire 6188 des services 410

ADOpte A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_74 FINANCES : Correction erreur d'imputation affectant la Décision modificative n°1 du budget annexe SAAD du CCAS AVIGNON

Autorise la correction de l'écriture comptable affectant la délibération n°2022-61 du 12 octobre 2022 telle qu'indiquée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_75 FINANCES: Décision modificative n°2 du budget principal 2022 du CCAS

Adopte la décision modificative n°2 du budget principal du CCAS telle que décrite ci-dessus ainsi que les mouvements sur les articles décrits en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délib. n°2022-76 INCLUSION SOCIALE: Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de Vaucluse et le CCAS d'Avignon pour la mise en place sur la commune d'Avignon d'une Commission Technique de Prévention des Expulsions (CTPE)

Autorise madame la Vice-Présidente à signer cette convention avec le Département de Vaucluse.

Dit que la recette sera inscrite au budget principal du CCAS de la manière suivante :

► Chapitre 74 Service 1204 Article 7473 Fonction 523 Montant 35 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Délib. n° 2022_77 MOYENS GENERAUX : Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Avignon et le CCAS dans le cadre du renouvellement du marché de prestations de nettoyage des bâtiments de la Ville et du CCAS 2023-2027.

Approuve la constitution d'un groupement de commande entre le CCAS et la ville d'Avignon, pour le renouvellement du marché de prestations de nettoyage des bâtiments.

Autorise madame la vice-présidente à signer une convention avec la Ville d'Avignon

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15